61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992
10 rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris
SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création du Fonds Cathédrale de Paris, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Fonds Cathédrale de Paris au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 07/08/2023

Jérôme EUSTACHE

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON	**1 535**		**1 535**	**3 302**
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	**276 645**		**276 645**	**277 552**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	276 645		276 645	276 952
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				600
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	**5 765 526**		**5 765 526**	**7 072 656**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**3 736**		**3 736**	**3 632**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**6 045 908**		**6 045 908**	**7 353 841**
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**6 047 442**		**6 047 442**	**7 357 143**

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON	**6 463**	**57 612**
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	**5 182 707**	**14 090 825**
Excédent ou déficit de l'exercice	**(1 687 491)**	**(8 908 117)**
SITUATION NETTE (Sous-Total)	**3 495 216**	**5 182 707**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**3 495 216**	**5 182 707**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 256 377	1 926 175
TOTAL II	**2 256 377**	**1 926 175**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 673	113 345
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	177 713	77 304
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**289 386**	**190 649**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**6 047 442**	**7 357 143**

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	66 762 658	7 840 343
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	66 762 658	7 840 343
Dons manuels non affectés	*2 210 528*	*1 986 588*
Dons manuels affectés	*1 432 748*	*1 638 588*
Mécénats	*63 118 067*	*4 034 993*
Legs, donations et assurances-vie		
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais	*1 315*	*180 174*
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	11 378	72 922
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**66 774 036**	**7 913 265**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	319 764	371 435
Aides financières (projets engagés)	67 670 038	15 120 508
Impôts, taxes et versements assimilés	300	
Salaires et traitements	101 479	68 755
Charges sociales	50 350	34 994
Charges communes aux fondations abritées		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	341 580	1 238 443
Autres charges		200
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**68 483 510**	**16 834 334**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(1 709 474)**	**(8 921 069)**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	21 973	12 862
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	10	113
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**21 983**	**12 975**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		23
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		**23**
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**21 983**	**12 951**
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**(1 687 491)**	**(8 908 117)**

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **VII**		
Impôts sur les bénéfices **VIII**		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**66 796 019**	**7 926 240**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**68 483 510**	**16 834 357**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(1 687 491)**	**(8 908 117)**

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	8 049	8 108
TOTAL RESSOURCES	**8 049**	**8 108**
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	8 049	8 108
TOTAL EMPLOIS	**8 049**	**8 108**

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**66 784 641**	**66 784 641**	**7 853 318**	**7 853 318**
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	66 761 343	66 761 343	7 660 170	7 660 170
- *Dons manuels non affectés*	*2 210 528*	*2 210 528*	*1 986 588*	*1 986 588*
- *Dons manuels affectés*	*1 432 748*	*1 432 748*	*1 638 588*	*1 638 588*
- *Legs, donations et assurance-vie*				
- *Mécénat*	*63 118 067*	*63 118 067*	*4 034 993*	*4 034 993*
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	23 298	23 298	193 148	193 148
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	11 378	11 378	72 922	72 922
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	**66 796 019**	**66 796 019**	**7 926 240**	**7 926 240**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**67 670 038**	**67 670 038**	**15 125 837**	**15 125 837**
1.1 Réalisées en France	67 670 038	67 670 038	15 125 837	15 125 837
- *Actions réalisées par l'organisme*			*5 330*	*5 330*
- *Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France*	*67 670 038*	*67 670 038*	*15 120 508*	*15 120 508*
- *Accompagnement des projets*				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- *Actions réalisées par l'organisme*				
- *Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger*				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**385 709**	**385 709**	**400 148**	**400 148**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	385 709	385 709	400 148	400 148
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**86 183**	**86 183**	**69 929**	**69 929**
3.1 Frais de gestion	86 183	86 183	69 906	69 906
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières			23	23
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**341 580**	**341 580**	**1 238 443**	**1 238 443**
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	**68 483 510**	**68 483 510**	**16 834 357**	**16 834 357**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(1 687 491)**	**(1 687 491)**	**(8 908 117)**	**(8 908 117)**

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**8 049**	**8 049**	**8 108**	**8 108**
Bénévolat	8 049	8 049	8 108	8 108
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	**8 049**	**8 049**	**8 108**	**8 108**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES			**2 569**	**2 569**
Réalisées en France			2 569	2 569
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	**5 741**	**5 741**		
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	**2 308**	**2 308**	**5 538**	**5 538**
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	**8 049**	**8 049**	**8 107**	**8 107**

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	67 670 038	15 125 837
Réalisées en France	67 670 038	15 125 837
- Actions réalisées directement		*5 330*
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	*67 670 038*	*15 120 508*
- Accompagnement des projets		
Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	385 709	400 148
- Frais d'appel à la générosité du public	385 709	400 148
- Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	86 183	69 929
- Frais de gestion	86 183	69 906
- Frais de gestion immobilière		
- Charges financières		23
TOTAL DES EMPLOIS	**68 141 930**	**15 595 914**
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	341 580	1 238 443
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	**68 483 510**	**16 834 357**

RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Ressources liées à la générosité du public	66 784 641	7 853 317
Cotisations sans contreparties		
Dons manuels non affectées	2 210 528	1 986 588
Dons manuels affectés	1 432 748	1 638 588
Legs, donations et assurances-vie		
Mécénats	63 118 067	4 034 993
Autres ressources liées à la générosité du public	23 298	193 148
TOTAL DES RESSOURCES	**66 784 641**	**7 853 317**
2 - Reprises des provisions et dépréciations		
3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	11 378	72 922
DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	**1 687 491**	**8 908 117**
TOTAL	**68 483 510**	**16 834 356**
Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	(4 817 293)	4 090 824
(+) Excédent ou (-) insufisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(1 687 491)	(8 908 117)
Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	(6 504 784)	(4 817 293)

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		2 569	**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	8 049	8 108
Réalisées en France		2 569	Bénévolat	8 049	8 108
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	5 741				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 308	5 538			
TOTAL	**8 049**	**8 107**	**TOTAL**	**8 049**	**8 108**

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**1 926 175**	**1 657 517**
(-) utilisation	11 378	72 922
(+) report	341 580	341 580
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**2 256 377**	**1 926 175**

FONDS
CATHÉDRALE
DE PARIS
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION NOTRE DAME
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

2022

ANNEXES

1. ACTIVITÉ DU FONDS 4

1.1. OBJET DU FONDS CATHEDRALE DE PARIS 4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE....4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE 5

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES....5

2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE 5
2.2. PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES 5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations 6
2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau....6
2.2.3. Traitement des legs et donations....7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées....7
2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement....7
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)....7

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN....8

3.1. NOTES SUR L'ACTIF 8
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles 8
3.1.2. Disponibilités 8
3.1.3. Créances....8
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés....9
3.1.5. Comptes de liaison....9
3.2. NOTES SUR LE PASSIF....9
3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques 9
3.2.2. Etats des échéances des dettes....12
3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés 12
3.2.4. Charges à payer....12

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT 13

4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION.... 13
4.2. CHARGES D'EXPLOITATION 13
4.3. PRODUITS FINANCIERS 14
4.4. PROJETS SOUTENUS 14

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)....14

5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE 14
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)....14
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)....15
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)....15
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs....15
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER) 15
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 15
5.2. EMPLOIS.... 15
5.2.1. Contenu des missions sociales....15

5.2.2. Frais de recherche de fonds 16
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement 16
5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice 16

6. AUTRES INFORMATIONS 17

6.1. LOCAUX 17
6.2. EFFECTIFS 17
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES 17
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 18
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN 18

1. ACTIVITÉ DU FONDS

1.1. Objet du Fonds Cathédrale de Paris

L'objet du fonds « Cathédrale de Paris » est de contribuer financièrement à la conservation et à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, ainsi qu'à toute action favorisant son rayonnement spirituel et culturel conformément à la volonté des donateurs.

Créé par décision du Conseil d'Administration à la suite de l'incendie qui a frappé le 15 avril 2019 la cathédrale Notre-Dame de Paris, le *Fonds Cathédrale de Paris* a pris le relais du *Fonds Cathédrale* préexistant depuis 2017 au sein de la Fondation abritée « Avenir du Patrimoine à Paris » afin de mieux individualiser, pour les donateurs, le suivi et l'emploi des dons reçus. Il permet de suivre :

- tous les dons reçus dans le cadre de la souscription nationale[1]. L'ensemble de ces fonds est destiné à être versé au Fonds de Concours institué par la loi du 16 juillet 2019.
- tous les dons affectés au « *Programme Cathédrale* » qui permet de prendre en charge la restauration des objets de la cathédrale non propriété de l'Etat, le maintien des activités de *Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris*, d'un accueil des pèlerins et touristes durant toute la période des travaux, le projet de déploiement d'un espace muséal, la retransmission d'offices et de manifestations sur la chaîne KTO, etc.

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS est directement rattaché au Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame mais dispose d'une gouvernance qui lui est propre.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

- Le Fonds Cathédrale a répondu en 2022 au 2e appel de fonds de la phase de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, phase de travaux démarrée l'année précédente à l'issue de la première phase de conservation-sécurisation entamée dès le lendemain de l'incendie de 2019. 66,87 M€ ont été versés au Fonds de concours, notamment grâce à la contribution des grands mécènes. Un 2e rapport de la Cour des Comptes, publié en octobre 2022, a confirmé le respect de l'emploi des fonds reçus de la générosité du public.

- 472 K€ de charges d'appel public à la générosité et de charges de fonctionnement ont été engagés en 2022 (versus 444 K€ en 2021). Le FONDS CATHEDRALE a également suscité et reçu des soutiens pour le « Programme Cathédrale » (aménagements intérieurs, moyens de retransmission, extension de l'orgue de chœur, restauration des objets et mobilier, rayonnement de Musique Sacrée). 1 434 K€ ont été collectés,

[1] Les dons reçus dans ce cadre avaient bénéficié d'un dispositif fiscal particulier durant l'année 2019

797 K€ accordés en particulier pour Musique Sacrée, les études concernant les aménagements intérieurs ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire avec des gradins sur le parvis afin d'accueillir les visiteurs. Les fonds dédiés s'élèvent à 2,26 M€ en fin d'exercice. L'objectif demeure d'une réouverture de la cathédrale en décembre 2024.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du Fonds Cathédrale de Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame au même titre qu'une fondation abritée. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principe comptables appliqués

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS suit l'ensemble des principes comptables de la Fondation Notre Dame.
C'est ainsi que le plan comptable général de la Fondation Notre Dame est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

L'établissement comptable « FONDS CATHEDRALE DE PARIS » comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), les subventions publiques, le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame. Par dérogation en raison de l'ampleur de la collecte, le FONDS CATHEDRALE DE PARIS n'a pas eu de contribution aux charges communes en 2019 et en 2020. En revanche, le temps passé par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds lui a été directement imputé ainsi que les honoraires du Commissaire aux Comptes;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres, en l'occurrence, les placements du compte sur livret (qui font l'objet d'un reversement à l'Etablissement Public dans le cadre de l'appel de fonds).

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque fondation ou fonds a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations de secteurs à secteurs (ou entre fondations abritées ou avec la Fondation abritante) sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Ce point ne s'applique pas au FONDS CATHEDRALE DE PARIS qui est un fonds de flux appelé à être clôturé à l'issue de la complète consommation des dons reçus.

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).
Toutes les ressources reçues par la Fondation Notre Dame sont affectées, soit au programme Entraide & Education, soit à un fonds ou une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- soit un report à nouveau pour le programme Entraide ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la

rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.
Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le Programme Entraide a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets. C'est le cas dans le cadre du FONDS CATHEDRALE dont le « Programme Cathédrale » fait l'objet de fonds dédiés.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du Programme Entraide dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques (le « Programme Cathédrale » en l'occurrence). Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Ce point ne s'applique pas au FONDS CATHEDRALE DE PARIS en 2022.

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Ce point ne s'applique pas au FONDS CATHEDRALE DE PARIS en 2022.

2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte emploi-ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.
Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur

provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.
  Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Valeurs mobilières de placements

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS ne dispose pas de valeurs mobilières de placement.

3.1.2. Disponibilités

	31/12/2022	31/12/2021
Compte sur livret et Compte Courant	**5 765 526 €**	**7 072 656 €**

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds reçus sont systématiquement placés en compte sur livret. La variation 2021/2022 provient de l'appel de fonds effectué par l'Etablissement Public. 36 % des disponibilités en fin d'exercice correspondent aux fonds dédiés du Programme Cathédrale.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	276 645	276 645	
Débiteurs divers			
	276 645 €	**276 645 €**	

L'essentiel des créances est lié aux dons reçus au 31/12/2022 et non encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2023.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	276 645		276 645	276 952
Autres créances				600
TOTAL	**276 645€**		**276 645 €**	**277 552 €**

3.1.5. Comptes de liaison

Les comptes de liaison inscrits à l'actif correspondent aux montants encaissés ou dus sur d'autres comptes de la Fondation Notre Dame et nécessitant un transfert de trésorerie de comptes à comptes.

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes des fonds et fondations abrités, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice. Ce résultat ne tient pas compte du montant des projets restant à solder (engagement non encore reversé).

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant

notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Report à nouveau au 01/01/2022	**5 182 707**
Résultat 2022	**-1 687 491**
Report à nouveau au 31/12/2022	**3 495 216 €**

Le report à nouveau concerne ainsi spécifiquement les actions liées à la restauration menée par l'Etat de la cathédrale Notre-Dame de Paris.
Les fonds dédiés spécifiques visent la collecte et les projets organisés dans le cadre du Diocèse de Paris :

Fonds dédiés spécifiques :

	2021	2022				
Programme Cathédrale	**Fonds dédies en début d'exercice**	**Charges de gestion & collecte**	**Projets Y compris charges externes missions sociales**	**Produits**	**Net fonds dédié en fin d'exercice**	**dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices**
Fonds Programme Cathédrale	1 524 637	306 823	418 346	970 000	1 683 996	
Fonds Autel	77 817				77 817	77 817
Fonds Musique Sacrée	8 988		14 528	5 540	0	
Fonds Moyens de retransmission	62 750			2 560	65 310	65 310
Fonds Aménagement intérieur	101 556		271 871	443 788	273 472	
Fonds Extension orgue de chœur	95 997			7 745	103 742	103 742
Fonds Restauration objets et mobilier	54 430		6 820	4 430	52 040	
Sous-total	**1 926 175 €**	**306 823 €**	**711 565 €**	**1 434 063 €**	**2 256 377 €**	**246 869 €**

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS a collecté 1 434 K€ de dons que les donateurs ont souhaité affecter spécifiquement au rayonnement spirituel et culturel de la cathédrale (hors souscription nationale). A ce fonds dédié spécifique a également été affecté différents projets ainsi que la contribution aux frais de gestion des grands mécènes comme convenu dans leurs conventions de mécénat. Ces contributions viennent prendre en charge une partie des frais de fonctionnement du Fonds pour un montant équivalent.

Plusieurs projets ont été soutenus : un soutien à la mission de l'Ecole de Musique Sacrée, les frais d'étude et de maitrise d'ouvrage pour repenser les aménagements intérieurs de la cathédrale (son, lumière, assises) ainsi que l'installation d'un bâtiment provisoire d'accueil du public sur le parvis de la cathédrale (à travers l'association Revoir Notre-Dame).

Le Fonds dédié en fin d'exercice est de 2 256 K€.

3.2.2. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	111 673	111 673		
Dettes des legs et donations				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres dettes	177 713	177 713		
TOTAL	**289 386 €**	**289 386 €**		

3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs France	86 784	93 427
Fournisseurs factures non parvenues	24 889	19 918
Valeurs nettes comptables	**111 673 €**	**113 345 €**

3.2.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 673	93 427
Dettes fiscales et sociales		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	177 713	19 918
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		
	289 386 €	**113 345 €**

Les soutiens restant à verser concernent essentiellement le soutien pour Musique Sacrée ainsi que l'installation du bâtiment provisoire sur le parvis de la cathédrale.

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits d'exploitation

Les **dons manuels non affectés** et le **mécénat** du FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspondent aux dons reçus dans le cadre de la restauration de la cathédrale, soit au 31 décembre 2022, 65 328 K€.
Les **dons manuels affectés** correspondent aux dons reçus pour financer le « *Programme Cathédrale* » ou la contribution des grands mécènes aux charges de gestion, soit 1 434 K€ en 2022.
Il n'y a pas eu de **subvention d'exploitation** en 2022.

4.2. Charges d'exploitation

Les **missions sociales – projets engagés** du FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspondent à :

- 66,87 millions qui ont été versés au Fonds de concours créé par l'Etat au titre de la souscription nationale);
- 697 037 € accordés à l'association *Revoir Notre-Dame de Paris*, au titre des travaux préparatoires aux aménagements intérieurs de la Cathédrale et à l'installation d'un bâtiment provisoire d'accueil des visiteurs sur le parvis.
- 100 000 € accordés à Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris afin de lui permettre de réaliser sa mission.

Les **charges externes** correspondent aux charges directement imputables au fonctionnement du FONDS CATHEDRALE DE PARIS : saisie et enregistrement des dons, édition et envoi des reçus fiscaux, charges liées au site Internet, frais de communication, charges bancaires, frais de commissariat aux comptes, etc. Ces charges sont imputées aux dons reçus pour la restauration ou au Programme Cathédrale en fonction de leur finalité.
Durant l'exercice 2022, il n'y a pas eu de **charges externes – missions sociales** de versées.
Les **charges de personnel** correspondent au temps consacré par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du FONDS CATHEDRALE DE PARIS (et notamment le suivi des relations avec l'Etablissement Public et les mécènes ainsi que la comptabilité des dons) ainsi que pour tout ce qui a trait à l'appel public à la générosité (relations avec les donateurs et suivi des reçus fiscaux).

4.3. Produits financiers

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS a bénéficié en 2022 de produits financiers liés au placement sur compte sur livret des disponibilités reçues avant reversement. La totalité des produits financiers est affectée à la restauration de la Cathédrale.

4.4. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Appel de fonds (Fonds de concours) du Ministère de la Culture	1	**66 873 000 €**
Projets du Programme Cathédrale soutenus par décision du Comité exécutif	9	**797 038 €**
Total des missions sociales Fonds Cathédrale		**67 670 038 €**

5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.
Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné. Il s'agit pour le FONDS CATHEDRALE du « Programme Cathédrale » destiné à financer les aménagements intérieurs qui restent de la responsabilité du Diocèse de Paris ainsi que divers projets liés au rayonnement de la cathédrale (soutien à Musique Sacrée, accueil provisoire sur le parvis).

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public et dévolus à la Restauration ainsi qu'en 2022 le reliquat du produit de la vente aux enchères réalisée en 2021 au bénéfice du Programme Cathédrale.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires. Il n'y a pas eu de subvention publique en 2022.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.1.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations

bénéficiaires ou lors de la signature d'un avenant à la convention-cadre pour les relations avec l'Etablissement Public en charge de la restauration de la Cathédrale.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée :
- des charges de personnel liées à la réalisation des projets du Programme Cathédrale.

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ». Il n'y en a pas eu en 2022.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif du Fonds, approuvées par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique. Pour le FONDS CATHEDRALE DE PARIS, il s'agit des frais directement imputables au fonctionnement du Fonds : charges de personnel pour le temps consacré au fonctionnement du Fonds, les charges du Commissariat aux Comptes ainsi que les charges liées à la mission d'un économiste de la construction.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers. Cela ne concerne pas le FONDS CATHEDRALE DE PARIS en 2022.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS est domicilié au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris, au siège de la Fondation Notre Dame.

6.2. Effectifs

Les effectifs du FONDS CATHEDRALE DE PARIS sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2021	7	1,49	1	0,29	**8**	**1,78**
2022	6	2,00	0	0	**2**	**2,00**

8 salariés, dont la Déléguée Général, une chargée de mécénat et une comptable, consacrent une partie de leur temps au bon fonctionnement du FONDS CATHEDRALE DE PARIS.

6.3. Contribution des bénévoles

FONDS CATHEDRALE DE PARIS a également eu recours en 2022, à des bénévoles au siège de la Fondation Notre Dame, soit, en Equivalent Temps Plein, 0,30 ETP.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :
Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	Valorisation
2021	**6**	**0,18**	**8 108 €**
2022	**6**	**0,30**	**8 049 €**

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent spécifiquement pour le FONDS CATHEDRALE DE PARIS à 6 240 € TTC.

6.5. Engagements hors bilan

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	206 787 500	79 970 000	126 817 000	

Les engagements financiers reçus correspondent aux conventions de mécénat signées avec des grands mécènes (Famille Arnault-LVMH, Famille Pinault, Famille JC Decaux), le soutien de la fondation américaine *Friends of Notre-Dame de Paris*.
En fonction du budget prévisionnel des travaux, le montant des 66,8 millions à recevoir en 2023 correspond aux appels de fonds à réaliser auprès des grands mécènes pour abonder le Fonds de concours du Ministère de la Culture.